RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Dénomination : **3MI**
Société Civile Immobilière
Siège social : **Le Chaffard**
38290 Satolas et Bonce
Capital : **220 000 euros**
Rcs Vienne D : **504 521 329 00012**
Code Naf : **6820B**

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

[redacted] avec Hélène PEYAUD née le [redacted] à Jallieu (38)

ci-dessus, le cédant ;

SASU MAXI HOLDING au capital de 1 000 euros, sise [redacted] représentée par Monsieur TERRIER Emile, agissant en qualité de président, immatriculée au Rcs de Vienne sous le numéro 102 253 309 00011 - Naf 6630Z

ci-après dénommé le cessionnaire

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

La société Civile Immobilière dénommée en tête des présentes ayant pour objet :
- l'acquisition en vue de leurs locations nues de deux locaux immobiliers situés 13 Place du Triforium – 38080 l'Isle d'Abeau
- l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou fractions d'immeubles à vocation industrielle et / ou commerciale dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport, construction, ou toute autre forme juridique quelconque
- l'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, la location, l'administration et l'exploitation de tout autre immeuble quel que soit sa destination.
- éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation au moyen de vente, échange, apport en société, de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société.

et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Origine de propriété :
Le cédant possède dans cette société 2 090 parts numérotées de 8 911 à 11 000 de 20 euros chacune qui lui ont été attribuées.

Cession :
Par ces présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire qui accepte 2 090 parts sociales numérotées de 8 911 à 11 000 de ladite société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.
Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes les résolutions prises et de tous les procès-verbaux pris par les assemblées des associés et les accepte.

ET [redacted]

Prix :
La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 190 euros que Monsieur TERRIER Emile reconnaît avoir reçu du cessionnaire et dont il lui donne ici quittance.

Signification :
La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 Code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de dépôt.

Propriété, jouissance :
Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter du 15 juin 2026, date à compter de laquelle le cessionnaire sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

Autorisation de cession :
Aux présentes est intervenu la Sarl CE FINANCES, agissant en qualité d'associé dans ladite société, laquelle après avoir pris connaissance de la cession qui précède déclare l'agréer.

L'article 7 des statuts sera modifié en conséquence.
Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront les conséquences, seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour l'accomplissement des formalités légales.

Fait à Satolas et Bonce en cinq originaux dont deux pour l'enregistrement.
le 15 juin 2026

[redacted]

SASU MAXI HOLDING,
représentée par Mr TERRIER Emile,

[redacted]

Sarl CE FINANCES,
représentée par Mr TERRIER Emile

[redacted]

à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
ISTREMENT
VIENNE
2026 Dossier 2026 00025048, référence 3804P05 2026 A 01109
ment : 25 € Penalités : 3 €
Total liquidé : Vingt-huit Euros
Montant reçu : Vingt-huit Euros

[redacted]